



COVID-19

ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ? (ÉLÈVE DE LA MÊME CLASSE OU CONTACT À RISQUE*)

Réalisation d'un test antigénique ou PCR immédiatement

Si le test est négatif

- **Pas de quarantaine**
Poursuite des cours
en présentiel
*Résultat du test négatif
à présenter à l'école*
- **Autosurveillance avec deux
autotests** à J+2 et J+4**
après le premier test
*Attestation sur l'honneur
à fournir à l'école par les
représentants légaux
après chaque autotest négatif
pour la poursuite des cours*

Si le test antigénique ou PCR ou l'un des autotests est positif***

L'élève devient un cas confirmé

- **Isolement de 7 jours pouvant
être réduit à 5 jours** si un test
antigénique ou PCR réalisé
au 5^e jour est négatif et en
l'absence de symptômes
depuis 48 heures

****En cas d'autotest positif,
il convient de confirmer le résultat
par un test antigénique ou PCR*

Si l'élève ne réalise pas de test antigénique ou PCR

- **Isolement de 7 jours**

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel
sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours,
il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte
un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

** En cas de difficulté transitoire pour obtenir des autotests, la surveillance peut également
se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être
obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)